

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 42 (1954)

Heft: 820

Artikel: Thurgovie

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

Avant les élections cantonales

L'association genevoise avait convoqué ses membres, le lundi 27 septembre, pour parler de l'action qu'on voudrait entreprendre à l'occasion des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat en novembre prochain.

Afin de changer d'horizon et de mettre cette assemblée extraordinaire mieux à la portée de ceux et celles qui habitent de l'autre côté du Rhône, on avait abandonné le local de l'Union des femmes et on avait convoqué la séance dans une des salles du buffet de la gare. On put constater, qu'en effet, en dehors des membres fidèles, un public différent est ainsi apparu, qui manifesta son opinion et ses suggestions avec vivacité et entraînement, sous la présidence de Me Kammacher.

Il fut décidé qu'avant les élections, un tract sera distribué dans les boîtes aux lettres réclamant, pour les femmes, l'égalité civique qu'elles revendiquent depuis si longtemps.

Pour épargner des frais d'envoi, des équipes de volontaires seront formées qui se chargeront de la distribution dans les divers quartiers.

En outre, une affiche sera apposée en ville, pendant la campagne électorale, rédigée dans le même sens que le tract.

Dans les locaux de vote, enfin, un bulletin de vote en blanc sera déposé, pour rappeler aux électeurs qu'une partie de la population — plus de la moitié — n'a pas la possibilité de nommer les conseillers qui président à nos destinées pendant quatre ans.

D'autres projets furent encore discutés dont il conviendra de parler plus tard.

ZURICH

Projets au Grand Conseil

Le Parti du Travail a proposé, en mai dernier, une initiative populaire en faveur de l'égalité politique des femmes. Ce projet, quelle que soit l'intention qui ait animé les promoteurs, n'a pas l'approbation de la section suffragiste zurichoise. Celle-ci a écrit au Conseil d'Etat que cette initiative, même si elle aboutissait, a beaucoup de chances de conduire à un nouvel échec, parce que ce projet réclame le droit de vote en toutes occasions, et le droit d'éligibilité à toutes les fonctions cantonales et communales.

L'Association zurichoise demande donc au Conseil d'Etat s'il ne serait pas indiqué d'opposer à cette initiative, un contre-projet. On trouverait une heureuse solution en acceptant le postulat de la Fraction sociale-démocrate qui demande simplement un complément à l'article 16 de la Constitution cantonale et qui permettrait l'introduction graduelle des droits politiques féminins.

Les Zurichoises entendront encore prochainement, au Grand Conseil, des débats qui touchent cette même question, puisqu'on discutera la motion du Dr Hans Glatfelder (du 26 avril 1954) sur le droit de vote et d'élection des femmes sur le plan communal, et qu'une nouvelle loi sur les élections est en préparation.

SCHAFFHOUSE

Paroisse évangélique réformée

Pour la première fois, les femmes du canton de Schaffhouse, qui ont obtenu le droit de voter en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, se sont rendues aux urnes.

Il s'agissait de voter un crédit pour la construction d'un presbytère et d'élire le nouveau président du comité de l'Eglise.

Sur les 12 098 électeurs des deux sexes inscrits, 1945 électrices ont usé de leur droit en regard de 1683 électeurs seulement.

BAECHLER
teinturier - nettoyeur

THURGOVIE

Consultation féminine sur le vote ecclésiastique

Une consultation féminine s'est déroulée, le 26 septembre, dans la paroisse de Romanshorn-Salmsach pour savoir si la population féminine désirait jouir du droit de vote dans les affaires ecclésiastiques. La participation au scrutin a été de 51 %, on a compté 521 voix pour et 470 contre l'introduction de cette réforme.

Nos suffragistes à l'œuvre

Comment l'opinion publique féminine se fera-t-elle entendre des autorités, au sujet de l'avant-projet d'assurance-maternité ?

Comme nous l'avons dit, dans notre dernier numéro, les sociétés féminines sont invitées à se mettre collectivement au travail, afin de prendre connaissance du texte de l'avant-projet concernant l'assurance-maladie et l'assurance-maternité. On espère que cette étude et les discussions qu'elle suscitera seront menées avec zèle et que l'opinion publique féminine sera dûment informée de la loi projetée.

Mais, c'est ici qu'on touche du doigt l'état anormal dans lequel nous vivons — dans cette démocratie qui s'enorgueillit de conférer à chaque citoyen le droit de discuter les projets de loi et d'en adopter le texte lors d'un scrutin, le cas échéant, les individus directement intéressés au contenu de cette loi n'auront pas voix au chapitre.

Il y a eu, me direz-vous, des femmes dans la commission d'experts. Soit. Il faut s'en féliciter, convenons-en. Mais, à partir de ce moment-là, c'est le peuple masculin tout seul qui poursuit le travail. Lorsque l'avant-projet sera discuté aux Chambres, dans quelques mois, seuls des députés pourront prendre la parole pour proposer des modifications, pour combattre telle ou telle proposition. Soit au Conseil national, soit au Conseil des Etats, des hommes seuls décideront, par leur vote, si oui ou non on fera les frais d'une assurance-maternité obligatoire laquelle

entraînera des dépenses que le Conseil fédéral ne se juge pas encore en état d'assumer. « Le Conseil fédéral estime qu'il ne sera possible d'examiner l'avant-projet que si la question de la couverture des charges supplémentaires de la Confédération est résolue », a-t-il été déclaré par décision du 27 avril 1954.

Si donc les Suissesses désirent voir amender le projet, si elles veulent au contraire pousser à sa réalisation le plus rapidement possible, afin qu'on trouve les fonds nécessaires, elles n'ont aucune voie directe pour se faire entendre. Dans un domaine qui les touche plus que les hommes, le Constitution ne leur donne pas le moyen d'intervenir.

L'Alliance de sociétés féminines suisses remettra des questionnaires aux groupes qui étudieront la question, afin que des avis clairs et motivés puissent être émis. De ces questionnaires, on extraira l'essentiel, afin d'approcher les députés susceptibles de prendre la parole, ou bien on enverra une délégation, ou encore on écrira une lettre. Tous ces procédés conviennent-ils à des personnes qui, par ailleurs, doivent obéir aux lois, sinon elles sont punies comme les hommes, qui doivent payer leurs impôts selon la même échelle que les électeurs, qui portent la même responsabilité sociale et qui doivent gagner leur vie ?

Genèse de la lettre au président de la Confédération

Mlle Rose Eguet, présidente de la Section de Neuveville, a été déléguée, cet été, à Copenhague, par l'Association suisse pour le suffrage féminin, pour assister au cours de vacances qu'ont organisé les femmes danoises, à l'occasion du 25^e anniversaire de leur

Alliance nationale.

C'est là que naquit l'idée de la lettre au président de la Confédération et Mlle Eguet nous raconte comment les choses se sont passées, dans un article paru dans la Vie Protestante.

mande-t-on de tous côtés... La lettre était née... Dans un magnifique élan de solidarité et d'équité, vingt-huit déléguées venant de toutes les parties du monde, ont écrit la lettre que vous savez. Qu'un pays aussi évolué que la Suisse soit le dernier pays en Europe à ne pas accorder le droit de vote aux femmes... oh !

Dites à nos annonceurs que leur annonce vous a conduites chez eux.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Co
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 32.71.15

Le grand spécialiste du
TAPIS
P. KÖNIG & Co
Galerie Ste-Luce - Bâtiment Ciné Rex
Bas du Petit-Chêne Lausanne

Glané dans la presse...

Bien que l'on ne parle pas constamment de féminisme, cette question est toujours à l'ordre du jour. Elle fait partie de nos préoccupations.

Il importe d'améliorer continuellement notre société moderne et le féminisme contribuera certainement à cette amélioration. Il faut aborder le féminisme sans idées préconçues, le juger sagement, voir ce qu'il peut nous apporter.

Nous ne pouvons choisir ni dans le temps ni dans l'espace notre séjour terrestre et c'est pourquoi il vaut mieux regarder ce qui nous entoure avec lucidité plutôt que de nous lamenter sur l'état actuel des choses. Nous ne pouvons supprimer aucune loi ni institution, nous ne pouvons nier les progrès de la technique ni l'évolution sociale ; en un mot, nous devons vivre dans l'époque et la société où nous avons été placés, que cela nous plaise ou ne nous plaise pas.

Or, aujourd'hui, la plupart des pays qui nous entourent ont admis que les femmes devaient collaborer à la vie publique. Pour-

quoi n'en est-il pas de même en Suisse ? Quand des lois sont adoptées par un 20 % des ayants-droit de vote (comme cela est déjà arrivé souvent), cela ne représente, en fait, que le 10 % des personnes adultes et ces lois sont applicables à l'ensemble de la population. Entièrement élaborées par des hommes, ces lois concernent aussi bien l'enfant en âge de scolarité, la famille, que le droit civil ou commercial. Les pays qui nous entourent ont compris cela ; car il est inadmissible que l'avis de la femme soit négligé dans ces questions.

Les adversaires du féminisme prétendent que la femme doit s'occuper de son foyer et de ses enfants. Cela va de soi. Mais on peut être excellente ménagère et la mère de famille la plus dévouée et, néanmoins trouver quelques loisirs pour des questions qui dépassent le cadre familial. Il y a une quantité de femmes qui s'intéressent à la musique, à la littérature, aux arts appliqués, au théâtre, au cinéma, au commerce et à l'industrie ; pour quoi n'y en aurait-il pas qui s'intéressent à la politique ? Ces dernières ne négligeront pas plus leur ménage que celles qui trouvent plaisir à la musique ou à quelque autre occupation.

Le féminisme ouvre un nouvel horizon ; bien des préventions sont dues à l'ignorance de ces questions. Beaucoup de femmes se demandent comment elles pourraient s'instruire sur les questions civiques. Il suffit pour cela qu'elles se rendent à une réunion de la Société féministe de Bienne ou à l'Union civique des Femmes catholiques suisses. Dans l'une et l'autre de ces sociétés règne une belle ambiance de solidarité féminine, une atmosphère propice au travail.

(Express de Bienne).

H. R.

NEUCHÂTEL

Assemblée de la Chaux-de-Fonds

La section de la Chaux-de-Fonds a tenu son assemblée générale annuelle le 12 juin sous la présidence de Mme Yvonne Wolf, présidente. Dans son rapport, celle-ci rappelle que l'une des principales activités de la section au cours de l'exercice écoulé a été un cours d'élocution, en trois séances, donné par Me Jacques Cornu, directeur des Tréteaux d'Arlequin, avec de nombreux exercices pratiques à l'appui. Poursuivant ses efforts pour faire admettre le féminisme ou la présence de femmes dans les milieux les plus divers, la section a obtenu de compter un de ses membres dans la commission paritaire pour la distribution du lait en ville et de présenter un exposé très incisif sur le féminisme au Rotary-Club, par la voix autorisée de sa présidente. Mme Wolf rappelle ensuite le problème constant du recrutement et propose de le mettre à l'étude dès l'automne. Après lecture de ce rapport et de celui de la caissière, l'assemblée remercie vivement la présidente et son comité et confirme leurs mandats pour une nouvelle année.

Mme Huguenin-Dubois, vice-présidente, relate, avec l'enthousiasme et la vivacité qui la caractérisent, l'assemblée de l'Alliance de sociétés féminines suisses à St-Gall. Après un thé dans les traditions montagnardes, Mme A. Sandoz-Luginbuhl, revenue tout exprès de Neuchâtel, donne un aperçu sur un débat féministe, sa technique, sa précision et ses écueils. Puis Mmes Wolf et Quaille présentent un compte rendu de l'assemblée de l'A.S.S.F. à Bâle.

Divers points sont discutés ou relevés, des projets pour le prochain exercice s'élaborent lentement mais sûrement. Les nombreuses participantes à cette assemblée repartent avec le sentiment de faire partie d'une section suffragiste vivante et avec le regret d'avoir trop souvent manqué d'intéressantes manifestations.

I. P.-E.

BERNE

Groupe romand

Pour sa première séance de la saison d'hiver, notre groupe a eu le plaisir d'accueillir Mlle Nancy Travalletti, professeur à l'Ecole internationale de Genève, qui a bien voulu nous faire un exposé sur ce thème : « Problèmes éducatifs ».

Ce sujet intéresse non seulement les parents, mais tous ceux qui se rendent compte que nous vivons à une époque de transition, où il faut s'adapter à des conditions nouvelles, en utilisant les moyens extraordinaires que nous avons à disposition.

D'emblée, Mlle Travalletti souligna qu'il existe une crise actuelle de l'éducation, du problème éducatif. L'enfant, l'adolescent, attiré par le pouvoir attractif du monde d'aujourd'hui, ne trouve plus en classe le climat susceptible de l'intéresser. Trop souvent, hélas, l'école joue le rôle de parent pauvre. Cependant, plus que jamais, le pédagogue doit poursuivre un but : préparer à la vie sociale. Pour cela, il se souviendra que l'élève qui lui est confié n'est pas qu'un « réceptif vide qu'il faut remplir à tout prix ». La conférencière recommanda la collaboration étroite et amicale de la famille et de l'école, collaboration qui est, à notre avis, facile en théorie, mais bien compliquée à réaliser.

De l'école active, Mlle Travalletti dit qu'elle n'est encore qu'un essai. Elle cherche à développer la personnalité de l'enfant, à lui faire comprendre qu'il ne travaille pas pour les notes et à lui donner, dans une ambiance heureuse, le sens des responsabilités. Programme tentant, méthodes nouvelles, que nous aimerions voir s'élargir davantage. En terminant, la conférencière affirma avec raison, que l'essentiel est de se renouveler, de ne pas se laisser embrigher par la routine détestable et dangereuse et de se souvenir que l'écolier a une personnalité, un cœur et une âme.

Cette causerie fort instructive, développée par une pédagogue compétente, animée de l'amour du métier, fut suivie par une discussion très nourrie. Plus d'une participante chercha à dénouer un ou plusieurs fils de cet écheveau embrouillé que sont l'éducation et la pédagogie.

Disons encore qu'au début de la séance, notre présidente donna connaissance du programme de travail pour l'hiver, programme établi en fonction de la votation sur notre initiative. Elle rappela également qu'au Bazar du 23 octobre, notre groupe montera un stand qui, espérons-le, sera digne de cette grande manifestation féminine, pour laquelle d'ores et déjà, chacune se prépare allègrement.